



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-03**

## Plancher chauffant à eau basse température

### 1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée inférieure à 5 000 m<sup>2</sup>.

### 2. Dénomination

Mise en place d'un plancher chauffant à eau basse température pour un système de chauffage central à combustible.

### 3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

### 4. Durée de vie conventionnelle

30 ans.

### 5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant unitaire en kWh cumac / m <sup>2</sup>			X	Surface chauffée (m <sup>2</sup> )	X	Secteur d'activité	Facteur correctif	
Zone climatique	H1	<b>140</b>				S	Bureaux	<b>1,1</b>
	H2	<b>120</b>					Enseignement	<b>0,8</b>
	H3	<b>80</b>					Commerces	<b>1,1</b>
			Hôtellerie, restauration	<b>1,4</b>				
			Santé	<b>0,9</b>				
			Autres secteurs	<b>0,8</b>				